

Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

Siège d'exploitation Siège d'exploitation Siège d'exploitation

599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

Tél. E-mail (+32) 02 88 02 171

info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

DATE DU CONTRÔLE ADRESSE DU CONTRÔLE 24/04/2025 (8:35 - 9:35)

rue des Résistants 21 - 7730 Estaimpuis

AGENT VISITEUR

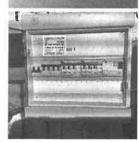
Florian Fontaine

TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)



REF. 147/2025/100045/D01.1





> DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Type de locaux

Objet du contrôle Propriétaire

Responsable des travaux Dérogations applicables/appliquées rue des Résistants 21 - 7730 Estaimpuis

Unité d'habitation (maison)

Demande dans le cadre d'une vente

David Giloteaux

non communiqué

Anciennes installations électriques domestiques (8.2.1.) - Installations électriques domestiques ancien RGIE

> DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

Code EAN

Numéro du compteur

Index jour/nuit

Type de coupure générale

Câble compteur - tableau

Tension nominale de service Courant nominal de la protection de branchement **ORES ASSETS**

541449020708083610

48905363

48204.3/19357.5

Teco

VFVB 4 x 10 mm²

230V - AC 40A

> CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position					Pas OK		Nombre de tableaux		4	Nombre de circuits	5+1+10+3	
Circuits	Td1	Td1	Td1	Td2	Td3	Td3	Td3	Td4				
Protection	2x disj de 40A ka10	2x disj de 20A ka3	1x disj de 16A ka3	1x disj de 16A ka3	6x disj de 20A ka3	3x disj de 16A ka3	1x disj de 25A ka3	6x fus de ? Ka?				
Section (mm²)	6	1.5	1.5	2.5	?	?	?	?				
Conclusion	ОК	Pas OK	ОК	OK	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet				
Les fondations datent		D'avant le 1/10/1981				Dispositif différentiel de tête				ID - 40A - 300mA - type A - test pas OK		

Type d'électrode de terre Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω) Conformité des liaisons équipotentielles et des PE Test de continuité Contrôle houcle de défaut

Protection contre les contacts indirects

Indéterminée

18.46 OK

Pas concluant

Pas concluant

Dispositif différentiel supplémentaire Dispositif différentiel supplémentaire

Fixation/Etat/Détérioration matériel Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles Protection contre les contacts directs

Résistance générale d'isglement (MΩ) Adéquation DPCDR - prise de terre Adéquation protections surintensités - sections Pas OK Pas OK

ID - 40A - 300mA - type A

ID - 40A - 30mA - type A

Pas OK 2.09 Pas OK

Pas OK

Le ou les socies de prise en défaut sont localisés dans

CONCLUSION: NON CONFORME



A la date du 24/04/2025, l'installation électrique de rue des Résistants 21 - 7730 Estaimpuis n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

L'acheteur doit laisser réaliser une nouvelle visite de contrôle pour vérifier la remise en ordre de l'installation au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente. L'acheteur peut choisir librement l'organisme agréé pour cette nouvelle visite de contrôle.

Signature de l'agent





Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation

367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654 Tél. (+32) 02 88 02 171

Site internet

F-mail info@certinergie.be

www.certinergie.be

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/100045/D01:1

> LISTE DES INFRACTIONS

- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. -
- Le ou les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne fonctionnent pas après avoir actionné le bouton « test ». - 5.3.5.3.(6.4.6.4.;6.5.7.2. La section des conducteurs n'est pas adaptée au calibre des disjoncteurs et des
- fusibles 4415
- Les circuits, les appareils de coupure et/ou les dispositifs de protection ne sont pas

- Les circuits, les appareirs de couprie evou les dispositifs de protection ne sont pas repérès de manière claire et visible. 3.1.3.

 Le tableau est (en partie) abîmé. 9.5.

 Les fusibles de type D ne sont plus autorisés 5.3.5.5.a.

 Les dispositifs de protection contre les surintensités n'ont pas un pouvoir de fermeture et/ou de couprie minimal de 3000A. 5.3.5.5.;8.2.2.
- Il manque des rosaces derrière les prises et/ou interrupteurs en nécessitant. 1.4. Des modes de pose, connections et/ou dérivations ne sont pas conformes. 5.2.;8.2.1. Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivations des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des effectues en conformité avec les régles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions. - 5.2.6.1 Le matériel électrique n'est pas choisi et installé de telle façon, tenant compte des influences externes, qu'il ne présente pas de danger pour les personnes, les objets et matériaux avoisinants. - 5.1.4.
- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socies de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés. - 4.2.2
- adaptes. 4.2.2
 Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement. 5.2.
 Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique. 4.2;5.3.4.2
 La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des
- appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée. 6.4.6.4.;6.5.7.2.

- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. 3.1.3.3.a
- Le câble d'alimentation du tableau principal n'est pas conforme. 4.4.1.5.;4.3.3.;5.2.7. Les conducteurs souples ne sont pas étamés ou pourvus de cosses à sertir. 5.3.5.5. Le degré de protection d'enveloppe(s) n'est pas au moins égal à IPXX-B. 4.3.3.4.3.2.3.2.3.4.
- 4.2.2.1;4.2.2.3.
 Les tableaux de répartition ne sont pas accessibles ou démontables. 5.3.5.1
- Les tableaux de repartium ne sont pas accessiones ou demontables, -5.3.5.1. Les marquages des dispositifs de protection différentiel et/ou contre les surintensités ne sont pas visibles et/ou présents (notes aux OA 63 et 68). -5.3.5.5;8.2.2. Les disjoncteurs, excepté ceux à broches, ne sont pas pourvus d'un marquage conforme pour la classe de limitation d'énergie 3. -5.3.5.5. Un ou des socles de prises de courant ne comportent pas une sécurité enfant. -
- Un ou des socies de prises de couraire les compositions par l'attente de l'appareil d'éclairage définitif n'est autorisée 4.2.4.3.a

 Du câble VGVB est installé en pose encastrée 1.4.2.1.;5.1.1.1.

- L'interdiction de supprimer, d'altèrer ou de détruire la protection contre les chocs électriques par contacts directs ou indirects, ou tout système de protection de l'installation électrique, n'est pas respectée. - 9.5.

 La connexion d'appareils d'éclairage n'est pas correcte. - 5.3.4.2.

 Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit.
- Un/des cordons prolongateurs/multiprises sont installés en pose fixe. 5.3.4.7.

REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres
- L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'a
- Il convient de placer un câble de liaison équivalent au principe de la double isolation entre le compteur et le tableau contenant le différentiel général. Sinon, il faut placer le dispositif différentiel général le plus près possible des bornes avai du compteur GRD et le câble entre le compteur et ce dispositif différentiel doit être mis sous tube isolant.
- Il n'est pas possible d'ouvrir, de démonter le tableau électrique sans l'endommager
- (matériel vétuste et/ou rendu indémontable). Tout n'a pas pu être vérifié. Les connexions et/ou dérivations sont à réaliser dans des boîtes prévues à cet effet.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

> DEVOIRS DU VENDEUR ET DE L'ACQUEREUR :

- Le vendeur est tenu :
 a) de conserver le rapport de la visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique ;
 b) de transmettre le dossier de l'installation électrique à l'acheteur lors du transfert de propriété.

- L'acheteur est tenu :
 a) de communiquer à l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente ;
 b) d'exécuter les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la nouvelle visite de contrôle. Ils doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes. Dans le cas où, lors de la visite complèmentaire des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est infractions personnés en est infractions en est infractions en est infractions en est informée par l'organisme agréé dès le délai expiré.

 Le vendeur et l'acheteur sont tenus d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654



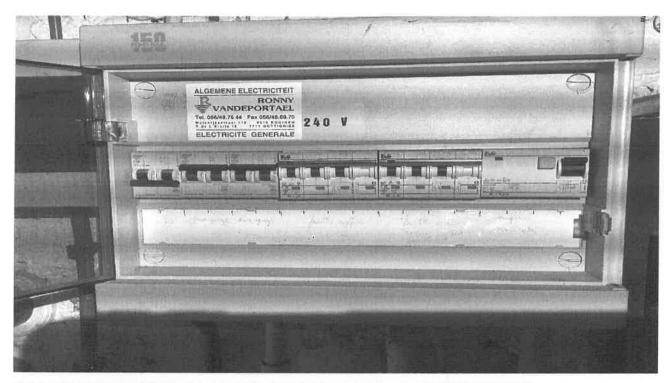


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/100045/D01:1

> ANNEXES







Siège social Siège d'exploitation

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruselles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be

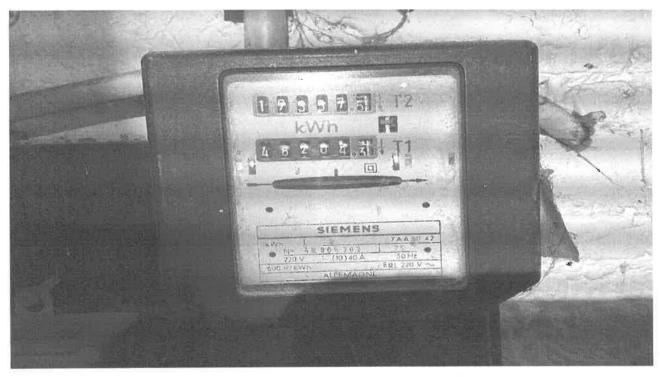


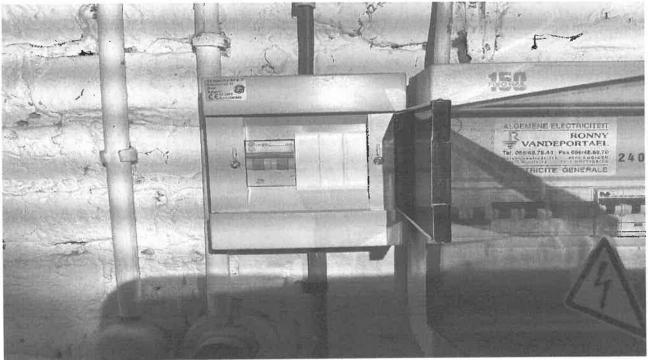
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/100045/D01:1

> ANNEXES







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Slège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail

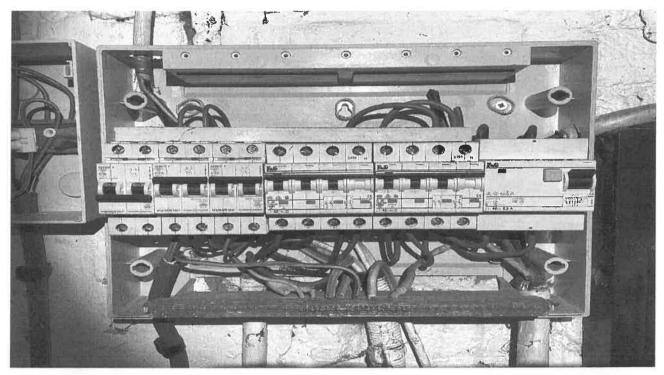
info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be

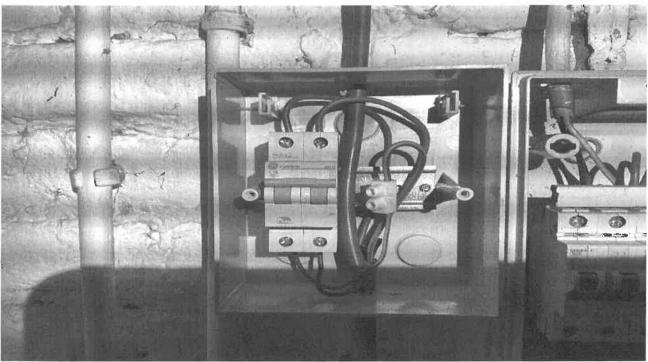


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

REF. 147/2025/100045/D01:1







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Slège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

Tél.

(+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be

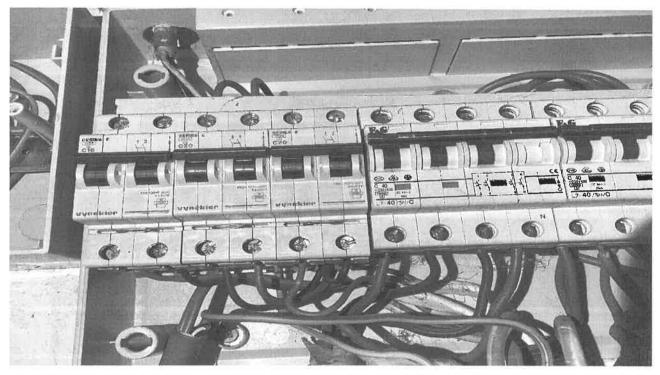


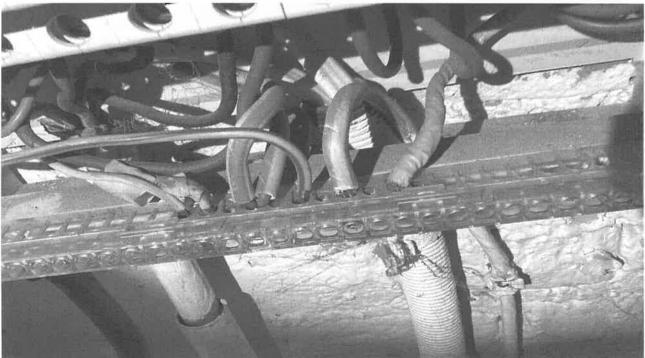
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/100045/D01:1

> ANNEXES







Siège social Siège d'exploitation 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

N° Compte BE57 0688 9789 1035

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

TVA BE0536501654

(+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be

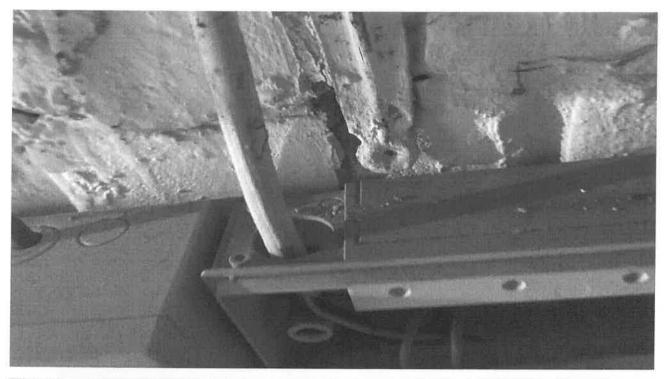


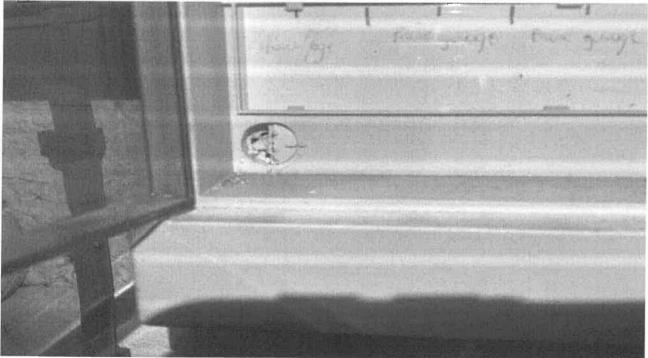
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/100045/D01:1

> ANNEXES







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

Slège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

 Tél.
 (+32) 02 88 02 171

 E-mail
 info@certinergie.be

E-mail info@certinergie.be
Site Internet www.certinergie.be

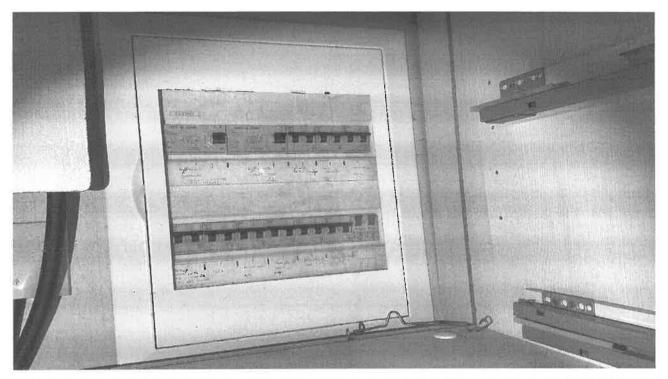


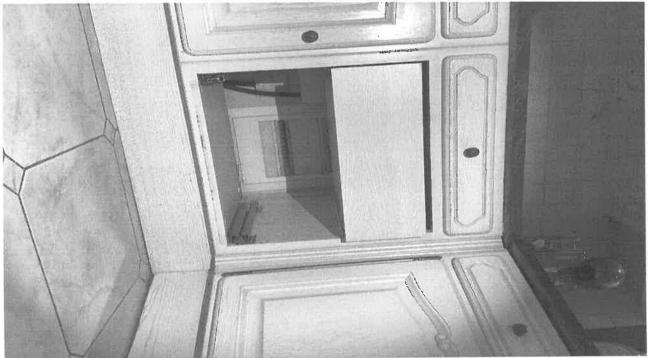
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/100045/D01:1

> ANNEXES







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654

(+32) 02 88 02 171 Tél. info@certinergie.be E-mail Site internet www.certinergie.be

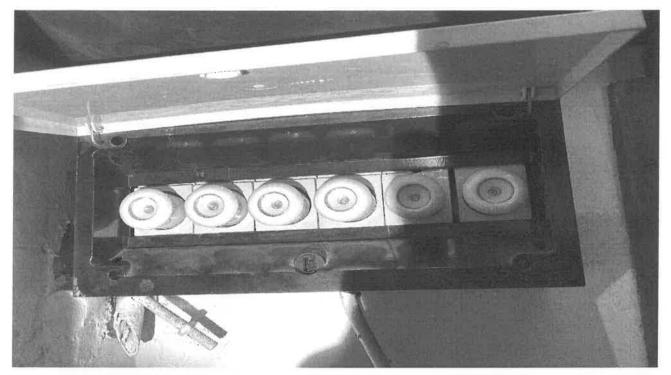


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/100045/D01:1

> ANNEXES







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Slège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654 Tél. E-mail Site internet www.certinergie.be

(+32) 02 88 02 171 info@certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/100045/D01:1

> ANNEXES







Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654 Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be

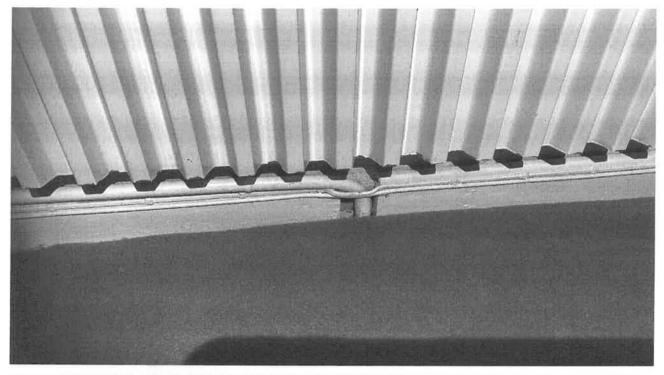


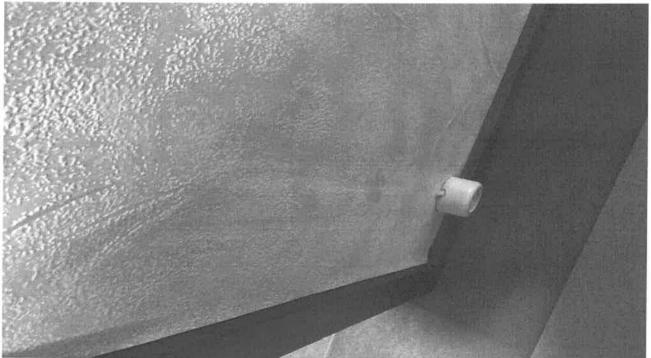
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/100045/D01:1

> ANNEXES







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergle.be

Site internet www.certinergie.be

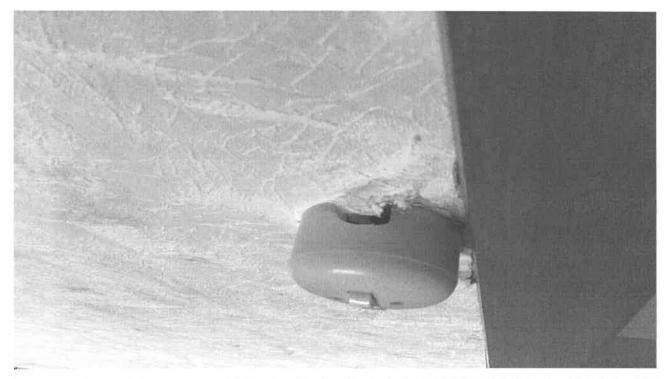


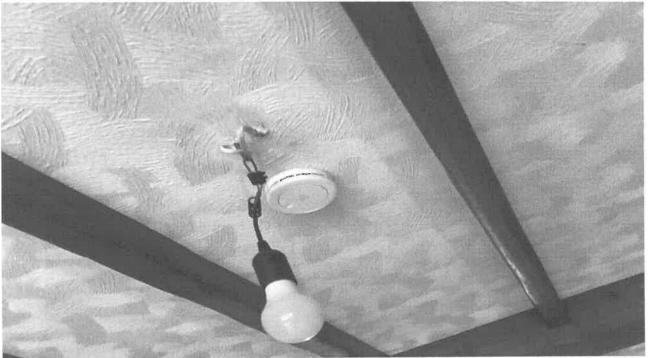
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/100045/D01:1

> ANNEXES







Siège social Siège d'exploitation

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

TVA BE0536501654 N° Compte BE57 0688 9789 1035

E-mail

(+32) 02 88 02 171 info@certinergie.be Site Internet www.certinergie.be

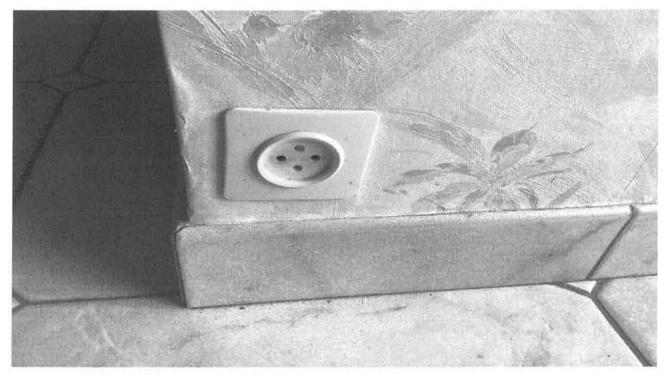


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/100045/D01:1

> ANNEXES







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

Tél.

(+32) 02 88 02 171 info@certinergie.be

Site internet www.certinergie.be

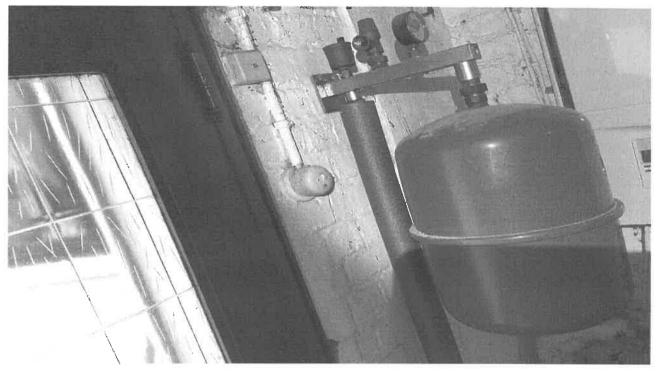


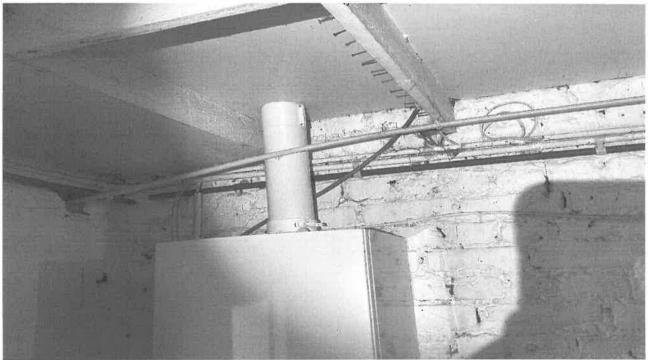
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/100045/D01:1

→ ANNEXES







Siège d'exploitation

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation

N° Compte BE57 0688 9789 1035

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site Internet www.certinergie.be

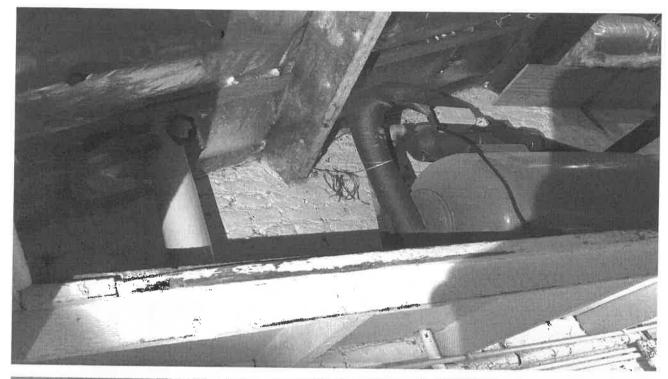


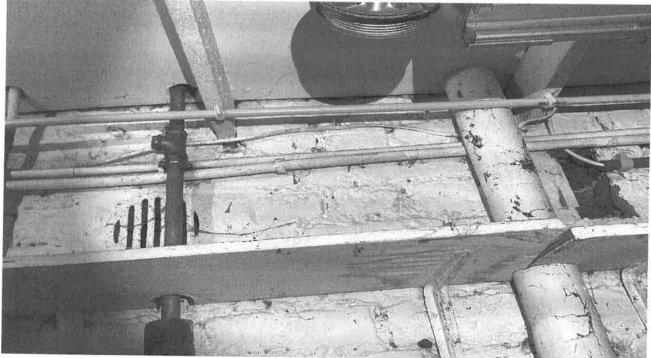
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/100045/D01:1

> ANNEXES







Siège social Siège d'exploitation

5 rue Haute Voie, 4537 Vertaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles TVA BE0536501654

N° Compte BE57 0688 9789 1035

(+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be

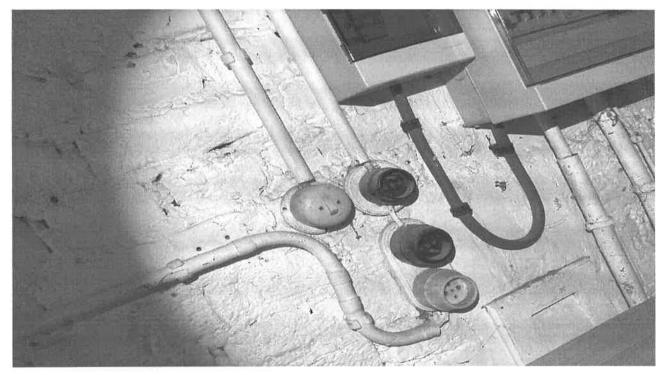


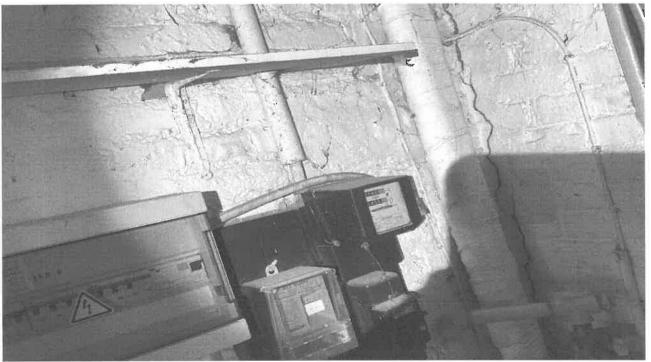
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/100045/D01:1

> ANNEXES







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Siège d'exploitation Siège d'exploitation

156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171 info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be

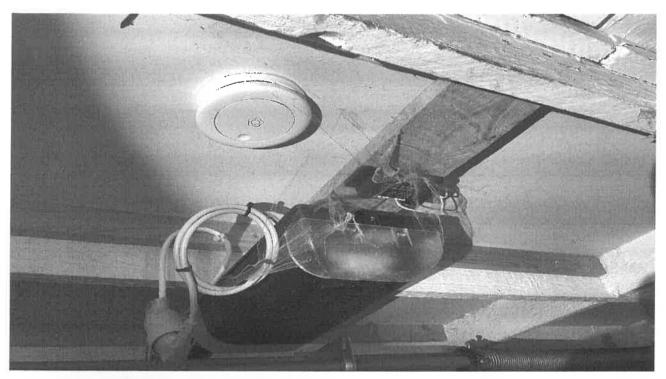


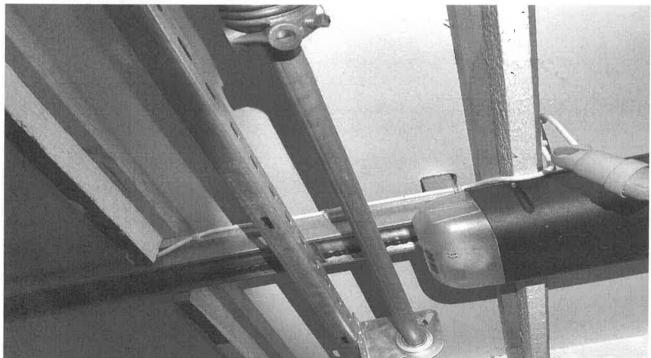
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/100045/D01:1

> ANNEXES







Siège social Siège d'exploitation

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruselles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654 E-mail

(+32) 02 88 02 171 info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be

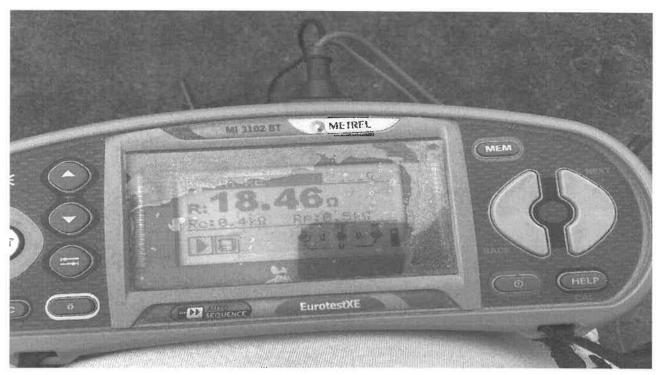


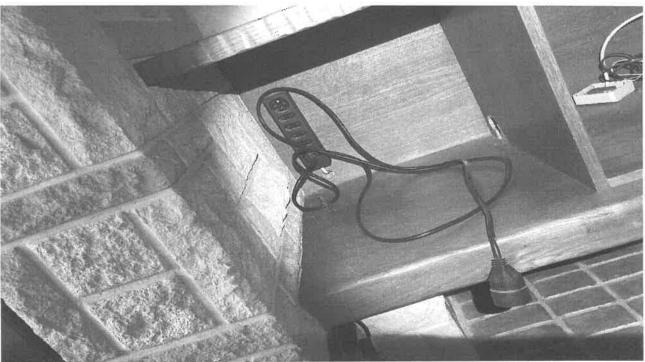
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/100045/D01:1

> ANNEXES







Siège social

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

Slège d'exploitation Siège d'exploitation Slège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mall info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



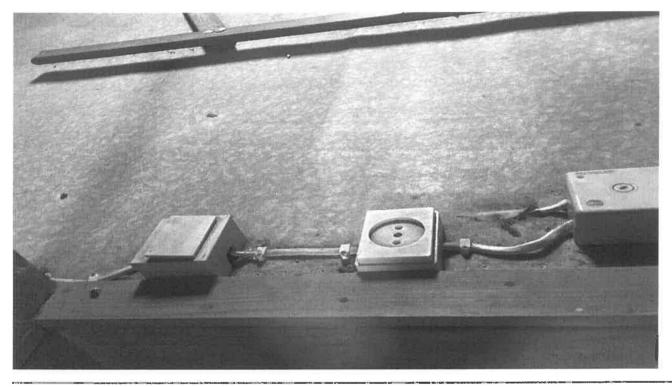
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 147/2025/100045/D01:1

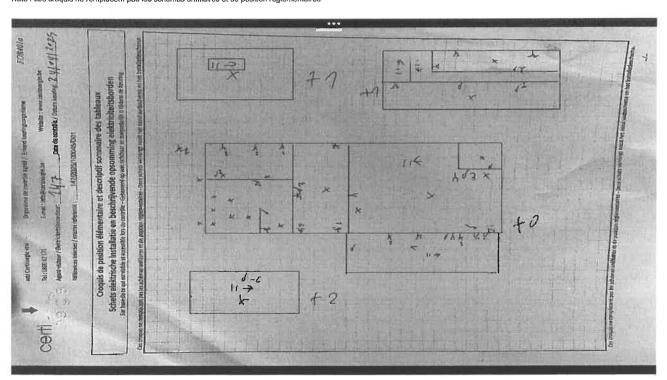
> ANNEXES

Autre(s)



Croquis de position élémentaire et descriptif sommaire des tableaux

sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle Note : ces croquis ne remplacent pas les schémas unifilaires et de position réglementaires





NOTE D'INFORMATION

Section 8.4.2. du Livre 1 du Règlement général sur les installations électriques : Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique

■ Dès que le compromis est signé :

Quels sont les devoirs du vendeur/notaire :

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente ;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants :
 - la date du PV de la visite de contrôle
 - le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- l'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.
- Dès que l'acte de vente est signé

Quels sont les devoirs de l'acheteur :

 L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV, ...) en deux exemplaires;

Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme) :

 L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme) :

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné ;
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique ;
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Direction générale de l'Energie - Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

info.eco@economie.fgov.be

https://economie.fgov.be

Adresse: Boulevard du roi Albert II 16 1000 Bruxelles Tél.: 0800 120 33 / E-mail: gas.elec@economie.fgov.be

https://economie.fgov.be

